Lundi 23 décembre 2019

Par Judith Blanes, Dépêche 618846 - Reproduit avec l'aimable autorisation de www.aef.info

Retraites des policiers : les syndicats de policiers "en colère" après les propos d'Emmanuel Macron sur les militaires

"Quand on est militaire, on ne touche pas la retraite, on a une pension. C'est différent", déclare Emmanuel Macron, vendredi 20 décembre 2019, lors d'un déplacement dans le camp de Port-Bouët, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les gendarmes ne sont pas concernés par le régime universel, interprètent les syndicats de policiers, en s'appuyant également sur des déclarations de la ministre des Armées, Florence Parly…

Des avancées "a minima"

Alternative police-CFDT estime également dans un tract publié dimanche 22 décembre 2019, que "la parité police nationale/gendarmerie nationale pour la réforme des retraites ne s'appliquera pas aux gendarmes" qui ne seront "pas concernés par le régime universel". Le syndicat pointe par ailleurs le rôle des autres organisations qui "ont pris pour paroles d'évangile ce que le gouvernement leur a annoncé et n'ont pas hésité à appeler à suspendre toute action de contestation", à l'issue de la réunion du 12 décembre 2019 au ministère de l'Intérieur.
Pour Alternative police, "il y a eu des avancées a minima" mais le statut spécial des policiers nationaux reste toujours "en danger", les bonifications sont supprimées tout comme le calcul de la pension sur les six derniers mois de rémunération. Par ailleurs, avec le projet de réforme, "le départ à 57 ans n'existera plus pour [les] collègues nés à partir de 1985", et la pénibilité liée au travail de nuit n'est pas prise en compte.

Les gendarmes, des militaires qui exercent à 98 % des missions civiles

Le premier syndicat des officiers, le SCSI (CFDT) fait également part de son "incompréhension" et de sa "colère" à la suite des déclarations de la ministre des Armées et du président de la République dans un courrier adressé au Premier ministre Édouard Philippe, daté du samedi 21 décembre 2019. "Il semblerait que nos collègues gendarmes bénéficieraient de la 'clause du grand-père', comme les soldats des armées engagés sur les missions 100 % militaires", rapporte le syndicat. Or, "les gendarmes, intégrés depuis 10 ans au ministère de l'Intérieur, exercent 98 % de missions civiles, occupent des postes et remplissent des missions en tous points identiques à celles des policiers et quelques fois sous le même commandement".
Par ailleurs, "les policiers exercent un métier difficile, dans les zones les plus compliquées, avec un risque létal similaire à celui des gendarmes et à ce titre doivent être considérés de la même manière. Comment pourriez-vous alors obliger l'application du régime universel de retraite aux policiers nés à partir de 1985 ?", interroge le SCSI.
Le syndicat rappelle au Premier ministre qu'il s'était prononcé, lors de son discours devant le Cese (Conseil économique, social et environnemental), mercredi 11 décembre pour "un traitement à égalité entre policiers et gendarme". Craignant "un régime à deux vitesses au sein d'un même ministère, le SCSI demande "d'appliquer sans distinction un régime complètement identique pour tous les policiers".